



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MEES en vigueur dès 2019-2021

Date d'approbation du conseil d'établissement : 28 novembre 2018

Nom de l'école : Louis-
Hippolyte-Lafontaine

Nom de la directrice : Anne-Sophie Maguire Armand

ÉCOLE PRIMAIRE

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

ÉCOLE SECONDAIRE

Anne-Sophie Maguire Armand

Nombre d'élèves : 325

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Maria Golfinopoulos, Micheline Boisvert. Personnes ressources : Maxime Julien, technicien en éducation spécialisée, Steve Painchaud, travailleur social scolaire

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école		Date de passation	
Questionnaire sur l'environnement socio-éducatif.		Mai 2017 Résultats juin 2017	
Forces du milieu			
Climat relationnel perçu positivement (enfant-enfant/enfant-adulte/adulte-adulte) Climat de sécurité chez les adultes perçu positivement Problèmes de violence de gravité mineure plutôt rares Problèmes de violence de gravité majeure très rares Application des règles perçue positivement			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
Perception du climat de sécurité Insultes entre élèves	Diminuer de 5% le nombre d'élèves qui se disent victimes d'insultes.	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les élèves sur les actions prises en prévention de la violence. - Utiliser les boîtes bleues qui permettent l'expression sur des situations vécues à l'école. - Présenter des ateliers sur la prévention de la violence et la coopération en classe. - Interventions ARASS connues de tous et appliquées par tous. - Faire reformuler systématiquement à l'aide d'un langage adéquat. - Intervenir de manière concertée lors de situations de conflits - Méthode d'intérêt - Ateliers prévention de la violence par le technicien en éducation spécialisée 	Les élèves communiqueront de façon respectueuse en utilisant un langage approprié.
Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)			
Favoriser l'accueil des parents dans l'école (bénévolat, ateliers en classe...) pour créer des liens différents Informer les parents de notre démarche + dépôt des documents sur le site internet Informer rapidement les parents lors d'une situation problématique et solliciter leur collaboration dans la recherche de solutions Inviter les parents à nous informer si l'enfant semble vivre de la violence ou de l'intimidation et qu'il ne veut pas en parler			

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
Informé un membre du personnel, idéalement le titulaire Utiliser la « poste d'écoute » Informé ses parents si l'enfant ne veut pas en parler à l'école	Informé un membre du personnel, idéalement le titulaire	Fiche de signalement Registre de consignation

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

La « poste d'écoute » assure la confidentialité du message et celui-ci est donné à la personne à qui l'élève veut se confier.

Le registre est tenu dans un endroit non accessible aux élèves.

Confidentialité des propos tenus par les membres du personnel.

Enveloppe « confidentiel et urgent » pour les fiches de signalement.

La direction de l'école qui est saisi d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

Rencontrer et informer **rapidement** les personnes concernées (élèves, enseignants, psychoéducatrice, personnel du service de garde, direction ...)
 Informer rapidement les parents
 Interventions selon la situation
 Fiche de signalement et registre

Mesures de soutien de l'élève victime

Rencontres de suivi avec l'élève pour s'assurer que les actes d'intimidation ou de violence ont pris fin.
 Service professionnel additionnel au besoin

Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

Aide-mémoire
 Communication aux parents
 Effectuer un suivi (rencontre avec l'élève pour s'assurer de son bien-être et la sécurité de l'élève)
INDICATEUR : grille de vérification à remplir pour réguler et évaluer les mesures mises en place

Mesures de soutien de l'élève témoin

Rencontres de suivi

Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation

Aide-mémoire

Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement

Rencontres de suivi
 Ateliers de coopération en classe
 Service professionnel additionnel au besoin
 Tenir les parents informés
 Tenir les intervenants informés

Sanctions disciplinaires

Adaptées à la situation :

- Rencontre avec la direction
- Rencontre avec les parents et le personnel (selon la situation)
- Excuses écrites à la victime
- Gestes de réparation
- Réflexion sur l'intimidation avec l'implication des parents
- Convocation à une journée pédagogique
- Travail communautaire
- Suspension interne
- Suspension externe
- Signature d'un contrat
- Rencontre avec un agent sociocommunautaire du PDQ 38

Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

Aide-mémoire
 Fiche « compte-rendu » à remplir pour réguler et évaluer les mesures mises en place
 Communication aux parents

